

Schuman Paper
n°811
17 novembre 2025

La dissuasion nucléaire française et l'Europe

Amiral (2S) Bernard ROGEL

Lors de la dislocation de l'empire soviétique dans les années 1990, la menace existentielle à nos frontières a disparu. On ne savait pas alors que ce serait seulement très provisoire à l'échelle de notre Histoire. Dans un grand moment de respiration, nous sommes entrés dans la période dite des « dividendes de la Paix », avec pour conséquence un assouplissement stratégique européen. Cela s'est traduit, dans notre pays comme dans toute l'Europe, par une érosion continue des budgets consacrés à notre Défense et *de facto* à la diminution de nos capacités militaires. Ainsi, jusqu'il y a une dizaine d'années, les bénéfices de court terme l'ont emporté sur la nécessaire prudence du long terme. Le réveil est aujourd'hui quelque peu brutal.

Dans ce contexte post-guerre froide de la paix retrouvée, les principes de la dissuasion nucléaire nationale ont été préservés et régulièrement réaffirmés dans un monde qui restait malgré tout nucléaire. Son existence a été pérennisée afin de se prémunir en particulier de toute surprise stratégique. Pour autant, nos forces de dissuasion ont, à l'instar des forces conventionnelles, subi des réductions substantielles, exprimées sous le terme de « stricte suffisance », en raison de leur adaptation au nouveau contexte international. Il est indiscutable que l'époque permettait de progresser dans la voie du désarmement global inscrit dans la lettre et l'esprit du Traité de Non-Prolifération ([TNP](#)). Un mouvement mondial de réduction des arsenaux nucléaires a été alors entrepris. La France a ainsi démantelé ses installations de production de matière fissile et sa composante Sol-Sol, signé le Traité d'interdiction des essais nucléaires ([TICE](#)), réduit le nombre de sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) de six à quatre et le nombre d'escadrons aériens de trois à deux, pour ne citer que quelques exemples.

LE RETOUR DU NUCLÉAIRE DANS LE LANGAGE STRATÉGIQUE

Ce qui amène à questionner de nouveau la place de notre dissuasion nucléaire au sein de notre système de défense et son apport à la sécurité européenne tient à la transformation

en profondeur du monde stratégique, sous le double effet du retour des stratégies de puissance et de la brutalisation des relations internationales. Celles-ci se traduisent par un réarmement mondial généralisé. Il faut ajouter à cela l'intrusion massive des stratégies hybrides, se situant juste sous le seuil de conflictualité, et la confrontation grandissante dans les espaces communs (mer, espace, cyber) devenus, dans la période stratégique précédente, les artères vitales de nos sociétés mondialisées. Enfin, d'un point de vue européen, la priorité stratégique accordée à la Chine par les Etats-Unis, depuis le « pivot asiatique » de la présidence Obama, ainsi que l'attitude de l'actuelle administration américaine, qui souffle le chaud et le froid dans ses relations avec ses alliés, achève de complexifier le tableau. Au moment où la Russie redevient agressive à nos frontières, cette attitude n'est pas sans conséquence pour la plupart des pays de notre continent, qui vivaient jusqu'alors sous la quiétude du parapluie sécuritaire américain.

Ce nouveau paradigme stratégique se traduit aussi par une érosion des traités internationaux, dont les textes bilatéraux de désarmement nucléaire entre la Russie et les États-Unis avec en arrière-plan la montée en puissance de la Chine. Enfin, notons le retour du nucléaire dans le langage stratégique. La menace nucléaire brandie régulièrement par Vladimir Poutine, qui mêle dangereusement

dissuasion et intimidation, risque de donner des idées à ceux qui ne manqueront pas d'observer que l'on ne traite pas un pays nucléaire comme on traite les autres. Le traité de non-prolifération s'en trouve fragilisé. A ce retour agressif de la Russie et à cette montée en puissance de la Chine, il faut ajouter un risque fort de prolifération. Le 7 février 2020, le président Emmanuel Macron déclarait : « *La multipolarité nucléaire actuelle n'a rien de comparable avec la logique qui prévalait lors de la guerre froide. Contrairement à la France et à ses alliés, certains États optent sciemment pour des postures nucléaires opaques, voire agressives, incluant une dimension de chantage ou de recherche du fait accompli. Les équilibres dissuasifs entre puissances sont ainsi devenus plus instables.* »[1]

POURQUOI LA FRANCE A-T-ELLE CHOISI LA VOIE DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE ?

Ce nouvel état du « monde nucléaire » étant posé, il convient de rappeler un point fondamental trop souvent oublié : pourquoi la France, sous l'impulsion déterminée du général de Gaulle, a-t-elle choisi la voie de la dissuasion nucléaire plutôt que de se ranger, comme les autres pays européens, sous protection américaine ? D'abord, évidemment, parce que notre pays avait été durement frappé par deux conflits mondiaux, et que l'arme nucléaire devenait un marqueur de puissance. La « *force de frappe* », comme l'appelait le général de Gaulle à l'époque, visait fondamentalement au « plus jamais la guerre » sur notre territoire. Elle permettait également de se prémunir de tout chantage nucléaire et donc de la perte d'autonomie stratégique que la crise de Suez de 1956 avait révélée à nos dépens. Enfin, et surtout, persistait à l'époque dans l'esprit des dirigeants français un doute fondamental sur la réalité de l'engagement américain pour la défense de l'Europe. Comme l'énonçait le premier ministre Georges Pompidou dès 1962 : « *Voudrait-on nous conduire à une sorte de neutralisation de l'Europe occidentale, qui laisserait notre continent désarmé à la merci des attaques des uns, de la bonne volonté des autres ?* »[2]. Autant de sujets qui redeviennent terriblement d'actualité.

C'est donc la sécurité de notre pays qui est assurée par la dissuasion nucléaire, mais aussi les conditions

de son indépendance et de sa souveraineté. Avec la mise en place d'une capacité de dissuasion nucléaire, trois principes fondamentaux ont émergé et imprégné toute notre politique de défense : sécurité, autonomie, souveraineté. Ces principes, appliqués depuis le général de Gaulle, nous protègent dorénavant, mieux que certains autres, des aléas du monde. En tirant, capacitairement et doctrinalement, toutes nos armées vers le haut, la dissuasion nucléaire a empêché que la période d'assoupissement stratégique qui a suivi la fin de la guerre froide ne se traduise par leur dissolution définitive dans des dividendes de la paix, qui nous paraissent pourtant très lointains.

Les « pères fondateurs » de la dissuasion nucléaire l'ont voulu nationale et indépendante, car ils ne voulaient dépendre de personne pour notre sécurité. Néanmoins, il ne faut pas se tromper : ce n'est pas parce que la conception et l'emploi des forces sont nationaux que la dissuasion nucléaire est strictement limitée à la défense de notre seul pays. La France a toujours intégré un volet européen dans l'esprit même de la dissuasion puis de manière ostensible, au fil du temps, dans la définition de ses intérêts vitaux. En 1966, Georges Pompidou, Premier ministre, soulignait : « *L'indépendance ne supprime pas la solidarité, elle la renforce, je dirai même qu'elle la crée. Il s'agit de rendre la France à elle-même. En le faisant, nous servons l'Europe et nous la préparons à reparaître et à jouer son rôle*[3]. »

Les principes de la dissuasion ont peu évolué au cours du temps, même si les conditions d'application ont constamment été adaptées : évolution continue de la « stricte suffisance » dans le sens de la diminution des capacités ; fin des armes dites « préstratégiques » ; évolution doctrinale actant la fin du ciblage démographique (anti-cités) vers le ciblage des centres de pouvoir ; intégration en 2001 des puissances régionales dotées d'armes de destruction massive dans le discours de dissuasion. Il faut rappeler que la stratégie nucléaire de la France vise fondamentalement à empêcher la guerre, du moins dans ses formes ultimes. Elle est strictement défensive dans des circonstances extrêmes. La France refuse l'arme nucléaire en tant qu'arme de bataille. C'est un point essentiel qu'il convient de ne pas oublier.

[1] Emmanuel Macron, 7 février 2020, [discours devant l'Ecole de Guerre](#)

[2] Georges Pompidou, 16 juillet 1962, [discours devant l'Assemblée nationale](#)

[3] Déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, 13 avril 1966

La dernière définition de la doctrine française est donnée par le président Emmanuel Macron[4] : « *Si d'aventure un dirigeant d'Etat venait à mésestimer l'attachement viscéral de la France à sa liberté et envisageait de s'en prendre à nos intérêts vitaux, quels qu'ils soient, il doit savoir que nos forces nucléaires sont capables d'infliger des dommages absolument inacceptables sur ses centres de pouvoir, c'est-à-dire sur ses centres névralgiques, politiques, économiques, militaires.* »

Le principe clé est posé : il s'agit, par la menace de dommages inacceptables, de protéger les intérêts vitaux de notre pays. La difficulté pour le grand public est de comprendre ce que regroupent ces intérêts vitaux, notion qui peut paraître bien floue. Mais cette ambiguïté est consubstantielle du concept de dissuasion. Il revient au président de la République de les définir et d'apprécier une atteinte qui pourrait y être portée. On peut supposer que la survie de la Nation et l'intégrité du territoire en font partie[5]. Mais la notion doit rester suffisamment vague pour complexifier le calcul de l'adversaire, qui ne dispose ainsi pas de ligne rouge dont il peut s'approcher. La dialectique de dissuasion consiste à mettre le doute dans l'esprit de l'adversaire et à le contraindre ainsi à une pesée des risques à la fin de laquelle il doit tirer la conclusion que les avantages retirés d'une attaque ne sont pas suffisants en regard des dommages encourus en retour.

POUR ÊTRE EFFICACE, LA DISSUASION NUCLÉAIRE DOIT ÊTRE CRÉDIBLE

La crédibilité de la dissuasion repose sur un triptyque. D'abord, la crédibilité opérationnelle, qui est démontrée quotidiennement par la permanence des patrouilles opérationnelles de nos sous-marins mais aussi par les exercices, plus visibles, de montée en puissance de nos forces aériennes ainsi que par les tirs d'exercice de nos missiles.

La deuxième jambe du triptyque, c'est la crédibilité technologique qui se traduit par une souveraineté totale dans le domaine des équipements de la dissuasion. Cela repose sur le talent de la Direction Générale de l'Armement, de la Direction des Applications Militaires,

du Commissariat à l'Energie Atomique et de nos industriels qui fournissent, en toute indépendance, les matériels parmi les plus complexes au monde. Cette nécessaire crédibilité technologique de la dissuasion nucléaire tire tout notre système de défense de « haute intensité » vers le haut.

La troisième jambe, c'est la crédibilité politique. Sans doute la plus importante. Personne ne doit douter de la détermination du président de la République à mettre en œuvre la force nucléaire si nos intérêts vitaux étaient directement menacés. La crédibilité politique repose également sur le fait que, quelles que soient la nature et l'intensité de l'attaque, les forces nucléaires pourraient répondre dans l'instant. Cela explique la permanence de la dissuasion, son invulnérabilité garantie par la dilution de sous-marins dans les profondeurs océanes, mais aussi une chaîne de commandement réactive, courte et verticale du chef de l'Etat vers les commandants de sous-marins et des forces aériennes stratégiques. Cette verticalité, et donc cette réactivité, est l'une des clés de la crédibilité de la dissuasion.

Le maintien de la crédibilité doit s'inscrire dans le temps long. Il faut souvent une, voire deux dizaines d'années, entre la première décision prise en Conseil des armements nucléaires et la réalisation, pour bâtir et pérenniser ces forces ; c'est dire si chaque décision doit être soigneusement étudiée et longuement pesée.

LA CLÉ DE VÔÛTE D'UN SYSTÈME DE DÉFENSE GLOBAL

On entend souvent, dans les médias, le terme de dissuasion utilisé à toutes les sauces. On évoque sans sourciller la dissuasion conventionnelle, la cyberdissuasion, la techno-dissuasion, la dissuasion spatiale, etc. On rentre là dans le domaine de la sémantique et on peut discuter à l'envi de l'utilisation, parfois galvaudée, de ce terme. Quoiqu'il en soit, seul le caractère effroyable de l'arme nucléaire, garantissant l'application inexorable de dommages inacceptables, peut empêcher la guerre sous ses formes extrêmes. Les guerres mondiales, avec leurs cohortes de monuments aux morts dans les villages français, nous ont montré la futilité de toute autre forme de dissuasion. Pour

[4] Op.cit.

[5] L'intégrité de notre territoire, la protection de notre population, le libre exercice de notre souveraineté constitueront toujours le cœur de nos intérêts vitaux. Jacques Chirac, *Île Longue* 19 janvier 2006

autant, il convient naturellement de prendre en compte que la dissuasion nucléaire ne couvre que les seuls intérêts vitaux. Il est essentiel de se protéger aussi des menaces sur nos autres intérêts, en particulier celles qui résulteraient de coups de force ponctuels et de politiques de faits accomplis, ou bien celles posées par des stratégies hybrides qui se développent encore un peu plus chaque jour.

L'épaulement de la dissuasion nucléaire par des forces conventionnelles robustes et par une résilience forte de l'Etat est donc indispensable pour éviter un contournement par le bas et afin de pouvoir répondre à l'ensemble des menaces au sein d'une politique de défense homogène. En définitive, la dissuasion nucléaire apparaît comme la clé de voûte d'un système de défense global dont doivent faire partie des forces conventionnelles robustes, une résilience renforcée de l'Etat et les forces morales de notre Nation. Cette démonstration peut être élargie à l'échelle du continent européen. C'est bien sous cet angle de défense globale et de la place de la dissuasion française dans l'édifice commun qu'il convient de réfléchir.

ET L'EUROPE DANS TOUT CELA ?

Il était nécessaire de bien appréhender tous ces fondamentaux de la dissuasion « à la française » avant d'aborder dans quelle mesure et jusqu'où elle peut (ou doit) concourir à la sécurité du continent européen. Il convient aussi de rappeler le positionnement particulier de la dissuasion nucléaire française dans l'OTAN. Fidèle aux trois principes évoqués plus haut, la France a toujours refusé de participer au Groupe de Planification Nucléaire (NPG) même après son retour dans les structures militaires intégrées. Néanmoins, la [déclaration](#) des chefs d'Etat de l'Alliance à Ottawa, en 1974, régulièrement réaffirmée depuis, a reconnu la contribution de la dissuasion nucléaire française à la sécurité de l'Alliance. Au niveau européen, elle a été également intégrée par nos partenaires dès la création de [l'Union de l'Europe Occidentale](#) : « Les forces indépendantes de la France et du Royaume-Uni contribuent à la dissuasion globale et à la sécurité. »[6]

Il s'agit à ce stade d'une sorte de dissuasion par constat. Par sa seule existence, la dissuasion nucléaire

française concourt à la sécurité de ses alliés. Le flou dans la définition des intérêts vitaux joue alors à plein, car l'interpénétration croissante des intérêts des pays de l'Union ne peut échapper à personne.

DES DISCUSSIONS BILATÉRALES AVEC LE ROYAUME-UNI ET L'ALLEMAGNE

Deux pays ont toujours fait l'objet d'une attention particulière de nos dirigeants dans le cadre de la réflexion sur la dissuasion nucléaire. La Loi de programmation 1997-2002 en a présenté les éléments de la manière suivante : « Avec nos partenaires britanniques, une concertation et une coopération se sont engagées. Avec l'Allemagne, un dialogue approfondi sera entrepris, dans le respect des spécificités de chacun. Avec les autres pays européens, la mise en œuvre, à terme, d'une défense commune telle que prévue par le traité sur l'Union européenne appelle une concertation. Cette approche implique également un dialogue avec les États-Unis et au sein de l'Alliance[7]. »

Néanmoins, il faut convenir que les progrès de la discussion avec l'Allemagne sont à ce stade restés timides. Il faudra attendre le [Traité d'Aix-la-Chapelle](#) en 2020 qui déclare modestement que « les deux États, convaincus du caractère indissociable de leurs intérêts de sécurité, font converger de plus en plus leurs objectifs et politiques de sécurité et de défense, renforçant par là-même les systèmes de sécurité collective dont ils font partie ». La dissuasion n'y est pas explicitement évoquée.

En revanche, c'est avec l'autre puissance nucléaire du continent européen que les progrès sont les plus spectaculaires. Dès 1995, les dirigeants français et britanniques déclarent qu'ils n'imaginent « pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'un de nos deux pays, la France et le Royaume-Uni, pourraient être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre le soient aussi ». Cette [déclaration](#), dite de « Chequers », a été réaffirmée lors du [sommet franco-britannique](#) du Touquet en février 2003, puis par les [accords de Lancaster House](#) en 2010. En juillet 2025, les dirigeants y intègrent une dimension européenne en affirmant, immédiatement après avoir rappelé la déclaration de 1995[8], que « la

[6] Plate-forme sur les intérêts européens de sécurité (La Haye, 1987), suivie par les Conclusions préliminaires sur la formulation d'une politique européenne de défense commune (Noorwijk, 1994) et le Concept commun de sécurité européenne (Madrid, 1995)

[7] Rapport annexé à la loi de programmation militaire pour les années 1997-2002, 3 juillet 1996.

[8] Déclaration de Northwood, 10 juillet 2025

France et le Royaume-Uni s'accordent sur le fait qu'il n'existe pas de menace extrême contre l'Europe qui ne susciterait pas de réponse de nos deux nations ».

UN ÉLARGISSEMENT DE LA DISSUASION FRANÇAISE À L'EUROPE EST-IL POSSIBLE ?

Cette question n'est pas nouvelle et revient inlassablement dans les discours présidentiels depuis la création de la force de dissuasion. Pourquoi la reposer maintenant avec plus de force ? Sans nul doute en raison de la conjonction de l'agressivité russe aux frontières de l'Europe et du doute instillé par l'actuelle administration américaine, même si cela ne se traduit pas encore dans les faits, sur la pérennité de l'engagement des États-Unis au profit de la sécurité de l'Europe. Le moment est donc venu de savoir si notre Union veut choisir ou subir son destin, en se dotant ou pas d'une réelle vision stratégique autonome sur les conditions de sa sécurité. La réponse ne dépend que de nous !

L'Union européenne, puissance financière et économique qui a été construite sur le concept d'un marché unique, a longtemps eu peur de la puissance militaire. Jusqu'à récemment, la grande majorité des pays européens préféreraient s'en remettre à d'autres pour assurer leur sécurité. Pire, un soutien aux positions françaises apparaissait trop souvent chez nos voisins comme une remise en cause de l'OTAN et de son « parapluie nucléaire ». La France profondément gaullienne a l'avantage de n'avoir pas été modelée par l'OTAN, même si elle a de tout temps été un partenaire fiable de l'Alliance. Le moins que l'on puisse dire est que, depuis 1992, elle a toujours été motrice pour que l'Union européenne se dote d'une certaine autonomie stratégique, même si cela a pu se faire parfois avec une certaine maladresse en n'étant pas suffisamment claire sur le lien entre l'Europe de la défense et l'OTAN. Comme le démontrent les déclarations présentées en annexe, la question de la contribution de notre dissuasion à la sécurité européenne a toujours fait partie des discours politiques stratégiques.

Nous pouvons considérer que la dissuasion renforce la sécurité européenne par sa seule existence et que nos intérêts vitaux ont désormais une dimension

européenne comme cela a été clairement affirmé lors du dernier discours présidentiel[9]. Pourrait-on aller plus loin, en particulier si le désengagement américain prenait corps ? La première question qui se pose est de savoir si la dissuasion pourrait être totalement partagée allant jusqu'à la mise en commun des capacités et, le cas échéant, de la décision de mise en œuvre. Ce serait extrêmement difficile pour ne pas dire impossible car la crédibilité de la dissuasion nucléaire repose sur une concentration de la prise de décision et la verticalité d'emploi, ainsi que sur la maîtrise du temps long technologique et politique. En clair, si l'on multipliait les clés de sa mise en œuvre, la crédibilité de la dissuasion serait définitivement entachée. Pour être efficace, la dissuasion doit donc rester sous contrôle national.

Un chemin est-il possible entre l'actuelle dissuasion par constat et une impossible dissuasion partagée ? Une sorte de dissuasion « concertée », pour reprendre les termes de Jacques Mellick ou d'Alain Juppé dans les années 1990. La réponse est vraisemblablement oui : d'abord par un dialogue stratégique entre la France et ses alliés européens ; mais aussi en démontrant ostensiblement la prise en compte des pays de l'Union dans le périmètre des intérêts vitaux français. Cela pourrait se faire de multiples manières, plus ou moins visibles, qui auraient surtout pour but d'être une démonstration au profit des opinions européennes, plus qu'un message à l'adresse d'un adversaire éventuel qui a nécessairement déjà compris l'imbrication des intérêts européens et toute l'importance de la clause de sécurité mutuelle[10] instaurée par le traité de Lisbonne.

Ces options, qui auraient un coût financier et poseraient la question de la stricte suffisance actuelle de nos moyens, doivent naturellement être discutées avec nos partenaires en amont de toute décision. La proposition[11] du président de la République d'associer aux exercices nucléaires nationaux les pays européens qui souhaitent réfléchir sur le rôle de la dissuasion française dans notre sécurité collective, était déjà une amorce de réponse à cette question.

Toutefois, il faut être conscient que la dissuasion est avant tout un outil politique et que l'extension plus marquée de la dissuasion à nos alliés de l'Union

[9] Op.cit.

[10] Article 42.7 du traité de Lisbonne de 2007

[11] Op.cit.

européenne doit commencer par l'établissement d'un projet politique global sur les questions de défense et de résilience du continent. Beaucoup en effet se précipitent sur les capacités avant de parler des principes. Pourtant, il faut toujours commencer par déterminer le but avant de définir les moyens. Avant d'évoquer une dissuasion plus européanisée, il faudra que les vingt-sept États membres établissent un vrai projet politique commun et abordent les questions de souveraineté et d'intérêts vitaux partagés. Cela a commencé avec la [Boussole stratégique](#) en 2022, mais il faut désormais quitter la politique des petits pas au profit d'une vraie réflexion stratégique globale.

La question fondamentale est celle de la confiance. Evidemment, les pays européens doivent pouvoir compter sur la détermination politique sans faille de la France à concourir à leur sécurité, quel que soit le parti politique au pouvoir. Et la France doit pouvoir compter sur la détermination des pays européens à développer leurs forces conventionnelles et les moyens de leur autonomie stratégique pour épauler la dissuasion nucléaire française afin de construire enfin une véritable défense globale européenne. L'élargissement, sous quelque forme que ce soit, de la dissuasion

française à l'Europe est indissociable de l'établissement d'un projet consolidé de défense européenne. Cette éventuelle avancée ne pourra se faire sans un dialogue avec nos alliés américains afin de les convaincre, s'il en est encore besoin, que l'autonomie stratégique européenne ne va pas à l'encontre de leur sécurité, mais bien au contraire la renforce.

Il n'y a jamais eu de fatalité et notre avenir dépend des décisions que nous, Européens, allons prendre désormais. Il nous faut ouvrir sans tarder ce nouveau chapitre de notre histoire commune, car les nuages s'accumulent à l'horizon. En réalité, *« la seule question qui se pose à nous est : que voulons-nous faire ensemble de notre avenir afin de ne pas être condamnés à le subir ? La réponse nous appartient[12] »*.

Amiral (2S) Bernard Rogel

Chef d'état-major de la Marine (2011-2016),
chef d'état-major particulier du président de la
République (2016-2020)

[12] *Un marin à l'Élysée*, Amiral
Bernard Rogel, Paris, Tallandier,
2023

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :
www.robert-schuman.eu

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN
ISSN 2402-614X

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la seule responsabilité de l'auteur.
© Tous droits réservés, Fondation Robert Schuman, 2025

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.

ANNEXE

Défense de l'Europe et dissuasion nucléaire française

Historique des déclarations françaises[13]

Dès 1962, alors que la France ne dispose pas encore de forces nucléaires opérationnelles, Georges Pompidou, Premier ministre, souligne que la force nucléaire d'un pays de l'Europe continentale comme la France, directement exposé au danger, contribuait à renforcer la sécurité de l'Europe :

16 juillet 1962[14] : « Voudrait-on nous conduire à une sorte de neutralisation de l'Europe occidentale, qui laisserait notre continent désarmé à la merci des attaques des uns, de la bonne volonté des autres ? » « Le gouvernement français estime que l'arme nucléaire politiquement contrôlée par un pays européen et, j'ajouterais, par un pays de l'Europe continentale, jouera un rôle essentiel. Loin d'affaiblir l'Alliance atlantique, elle la renforce. Non pas, bien sûr, tellement par sa puissance (...) mais par sa présence et par le fait qu'elle sera contrôlée par un pays exposé au premier danger. Ainsi, elle jouera vraiment son rôle de dissuasion parce que ne laissant à l'adversaire aucun doute sur les conséquences d'une agression même limitée. [...] »

Le 13 avril 1966[15], deux ans après la création des Forces Aériennes Stratégiques, il insiste à l'Assemblée nationale : « L'indépendance ne supprime pas la solidarité, elle la renforce, je dirai même qu'elle la crée. Il s'agit de rendre la France à elle-même. En le faisant, nous servons l'Europe et nous la préparons à reparaître et à jouer son rôle. »

En [novembre 1980](#), le président Valéry Giscard d'Estaing s'entretient dans *Le Figaro* sur les forces nucléaires françaises. A la fin de la guerre froide, la dimension européenne de la dissuasion va apparaître explicitement dans tous les discours politiques français.

En janvier 1992, François Mitterrand évoque la nécessité pour les pays membres de l'Union d'aborder ensemble, le moment venu, la question nucléaire. « Le

débat sur la défense de l'Europe pose des problèmes non résolus qu'il faudra résoudre. [...] Seuls deux pays de la Communauté sont détenteurs de l'arme nucléaire. [...] Est-il possible de concevoir une doctrine européenne ? Cette question sera très vite une des questions majeures de la construction d'une défense européenne commune. »[16]

Quelques semaines plus tard, **Jacques Mellick**, secrétaire d'État chargé de la défense, aborde le concept de dissuasion européenne concertée[17] : « Quant à une doctrine nucléaire européenne, si elle ne peut être envisagée qu'à très long terme, elle fait déjà l'objet d'une réflexion approfondie. Pour vous indiquer le cadre général des réflexions en cours, je vous dirai qu'une doctrine nucléaire européenne peut s'envisager de plusieurs manières :

- la première manière consiste à considérer qu'il existe déjà de fait une capacité dissuasive de l'Europe, fondée sur l'existence même des forces françaises et britanniques, et logiquement liée à l'imbrication des intérêts des États européens. Les puissances nucléaires européennes ne peuvent que prendre en compte ces intérêts au niveau de leur stratégie de dissuasion. Il s'agit d'une dissuasion par constat ;

- la deuxième approche pourrait être qualifiée de dissuasion étendue puisqu'elle consiste à étendre à ses voisins le bénéfice de la sanctuarisation, mais encore faut-il que ceux-ci soient d'accord pour une telle extension ;

- le troisième visage d'une dissuasion européenne pourrait être une dissuasion concertée. Elle consisterait pour une puissance nucléaire à garder son indépendance de décision nucléaire tout en consultant ses partenaires au sujet des dispositions à prendre pour l'application du feu nucléaire.

Quant à une dissuasion partagée, il apparaît très difficile de partager la décision nucléaire avec d'autres États, quand il n'existe pas d'union politique homogène et d'autorité politique commune. Enfin, dans l'hypothèse

[13] Liste non exhaustive

[14] Discours devant l'Assemblée nationale, 16 juillet 1962

[15] Déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, 13 avril 1966

[16] Intervention de François Mitterrand aux [Rencontres nationales pour l'Europe](#), 10 janvier 1992.

[17] Discours de Jacques Mellick sur [l'avenir de la dissuasion nucléaire](#), 29 janvier 1992

d'une union fédérale de l'Europe, une puissance nucléaire pourrait transférer sa capacité dissuasive à cette nouvelle entité souveraine, mais cette évolution suppose l'effacement politique des nations en Europe : elle est d'une part bien lointaine, d'autre part est-elle souhaitable ? »

En 1994, le Livre blanc affirme qu'il ne saurait y avoir d'autonomie stratégique européenne sans le nucléaire.

En janvier 1995, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé s'interroge dans ces termes : « L'adoption d'une monnaie unique, un nouveau contrat franco-allemand, pourraient-ils (...) rester sans effet sur la perception de la France par ses intérêts vitaux ? Notre génération doit-elle craindre d'envisager, non une dissuasion partagée, mais au minimum une dissuasion concertée avec nos principaux partenaires ? »^[18]

Le 31 août 1995, ces éléments sont précisés dans le discours aux ambassadeurs du **président Jacques Chirac**^[19] : « Responsable devant la Nation de l'avenir et de la sécurité de notre pays, il est de mon devoir de rappeler aux Français que seule la force de dissuasion garantit la France contre l'éventuel recours à des armes de destruction massive, quelle qu'en soit leur nature. La notion de dissuasion face à toutes les menaces d'où qu'elles viennent conserve - et conservera longtemps encore - tout son sens.

Ce qui peut évoluer, en revanche, c'est sa signification géographique. A mesure qu'elle construira sa défense, l'Union européenne pourrait souhaiter que la dissuasion française joue un rôle dans cette défense. La France prendra, le moment venu, une initiative sur ce sujet avec ses principaux partenaires. »

Alain Juppé, Premier ministre, insiste le **2 septembre 1995** en parlant de l'Allemagne : « Le dialogue avec l'Allemagne, quant à lui, doit tenir compte d'un certain nombre de faits et notamment de la question suivante : que peut apporter la France que l'Allemagne ne possède déjà grâce à la dissuasion américaine ? C'est un débat de grande actualité, au moment où de nouvelles relations devraient s'instaurer entre l'Europe et les Etats-Unis, tout en préservant et en rajeunissant le lien transatlantique. Après la fin de

la guerre froide, alors que la réunification allemande a mis fin à l'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire de notre plus proche allié, doit-on toujours poser la question d'une "dissuasion élargie" à l'Allemagne ? Je trouve pour ma part que l'expression peut prêter au soupçon de paternalisme, et c'est pourquoi je lui préfère celle de "dissuasion concertée", que j'ai utilisée pour la première fois en janvier dernier.

Que signifie cette formule ? Elle exprime tout d'abord la nécessité d'un dialogue entre deux partenaires égaux, sur un sujet qui concerne leur existence future commune. L'Allemagne n'a pas l'intention de se doter de l'arme nucléaire. Elle l'a redit solennellement après sa réunification, en confirmant l'adhésion du nouvel Etat au TNP. Dans un monde où le nucléaire continuera de jouer un rôle nécessaire, ne serait-ce qu'en raison des arsenaux existants, cet engagement rend plus important encore le fait de garantir la sécurité de l'Allemagne contre cette menace.

Jacques Chirac, devant vos prédécesseurs de 1987, rappelait que, pour le général de Gaulle, la France devait former avec la République fédérale un "espace stratégique commun" et il soulignait que les nations d'Europe occidentale tendaient à constituer un ensemble indissociable. N'était-ce pas dire, déjà, que les intérêts vitaux de la France ont depuis plusieurs années un horizon plus politique que géographique ? C'est un des principaux résultats de cinquante années de réconciliation et de dialogue mutuel. C'est aussi le résultat de la construction européenne dont la France et l'Allemagne constituent le cœur depuis l'origine. »

Dans son discours du 8 juin 1996, le président Chirac précise : « Mais la dimension européenne apparaît également dans notre dissuasion nucléaire.

- Le renforcement de notre coopération dans ce domaine avec la Grande-Bretagne est un élément très important pour l'avenir. Lors du dernier sommet franco-britannique, nous avons souligné la très grande proximité de nos intérêts vitaux.

- Les forces de dissuasion française et britannique ont un rôle spécifique à jouer dans le cadre de la politique de sécurité commune. Il ne s'agit pas, bien sûr, de substituer une garantie française ou franco-britannique à la dissuasion américaine. C'est un renforcement de la dissuasion globale que nous voulons.

^[18] Allocution d'Alain Juppé, à l'occasion du 20e anniversaire du CAP, Paris, 30 janvier 1995

^[19] Discours de Jacques Chirac aux ambassadeurs, 31 août 1995

- Cette coopération s'inscrit dans la perspective de la "dissuasion concertée" que le Premier ministre a tracée devant vous, en septembre. Il ne s'agit ni d'élargir unilatéralement notre dissuasion ni d'imposer à nos partenaires un nouveau contrat. Il s'agit de tirer toutes les conséquences d'une communauté de destin, d'une imbrication croissante de nos intérêts vitaux.

- Compte tenu des différences de sensibilité sur l'arme nucléaire qui existent en Europe, nous ne proposons pas un concept achevé, mais une démarche progressive, ouverte aux partenaires qui souhaitent s'y engager. »

En juin 2001, Jacques Chirac déclare que la France considère toujours que l'appréciation de l'atteinte qui serait portée à nos intérêts vitaux « tiendrait naturellement compte de la solidarité croissante des pays de l'Union européenne » ... « Enfin, notre dissuasion nucléaire doit aussi, c'est le vœu de la France, contribuer à la sécurité de l'Europe. Elle participe ainsi à la capacité globale de dissuasion que peuvent exercer, ensemble, les démocraties réunies par le traité de sécurité collective conclu, il y a plus de cinquante ans, entre l'Europe, les Etats-Unis et le Canada. En tout état de cause, il revient au Président de la République d'apprécier, dans une situation donnée, l'atteinte qui serait portée à nos intérêts vitaux. Cette appréciation tiendrait compte naturellement de la solidarité croissante des pays de l'Union européenne. »

Dans les années 2000-2020, faute de réponse des partenaires européens, une vision plus unilatérale s'installe, influencée par la poursuite de la construction européenne et le constat de l'interpénétration croissante des intérêts européens. Elle insiste sur la prise en compte accrue de l'Europe dans les intérêts vitaux français. A plusieurs reprises, les dirigeants français appellent à une réflexion partagée sur la dimension européenne de la dissuasion française (présidents Chirac 2006 – Sarkozy 2008 – Macron 2020) ou bien réaffirment que les intérêts vitaux français revêtent une dimension européenne (présidents Chirac 2001- Hollande 2015 – Macron 2020). Le discours présidentiel du 7 février 2020 essaie, après l'arrivée de D. Trump au pouvoir et l'incertitude naissante sur la fiabilité de l'engagement américain, de relancer la machine en allant jusqu'à une proposition inédite, celle de la participation aux exercices nucléaires.

A l'Île Longue, le 19 janvier 2006, Jacques Chirac

lance un nouvel appel à une réflexion commune : « En outre, le développement de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, l'imbrication croissante des intérêts des pays de l'Union européenne, la solidarité qui existe désormais entre eux, font de la dissuasion nucléaire française, par sa seule existence, un élément incontournable de la sécurité du continent européen.

En 1995, la France avait émis l'idée ambitieuse d'une dissuasion concertée afin d'initier une réflexion européenne sur le sujet. Ma conviction demeure que nous devons, le moment venu, nous poser la question d'une Défense commune, qui tiendrait compte des forces de dissuasion existantes, dans la perspective d'une Europe forte, responsable de sa sécurité. Les pays de l'Union ont, d'ailleurs, commencé à réfléchir ensemble, à ce que sont, ou ce que seront, leurs intérêts de sécurité communs. Et je souhaite que cette réflexion s'approfondisse, c'est une première et nécessaire étape ».

Nicolas Sarkozy à Cherbourg le 21 mars 2008

déclare : « S'agissant de l'Europe, c'est un fait, les forces nucléaires françaises, par leur seule existence, sont un élément clef de sa sécurité. Un agresseur qui songerait à mettre en cause l'Europe doit en être conscient. Tirons-en, ensemble, toutes les conséquences logiques : je propose d'engager avec ceux de nos partenaires européens qui le souhaiteraient, un dialogue ouvert sur le rôle de la dissuasion et sa contribution à notre sécurité commune. »

François Hollande à Istres le 19 février 2015,

indique que « la définition de nos intérêts vitaux ne saurait être limitée à la seule échelle nationale, parce que la France ne conçoit pas sa stratégie de défense de manière isolée, même dans le domaine nucléaire. Nous avons affirmé à de nombreuses reprises, avec le Royaume Uni avec lequel nous avons une coopération sans équivalent, cette conception. Nous participons au projet européen, nous avons construit avec nos partenaires une communauté de destin, l'existence d'une dissuasion nucléaire française apporte une contribution forte et essentielle à l'Europe. La France a en plus, avec ses partenaires européens, une solidarité de fait et de cœur. Qui pourrait donc croire qu'une agression, qui mettrait en cause la survie de l'Europe, n'aurait aucune conséquence ? C'est pourquoi notre

dissuasion va de pair avec le renforcement constant de l'Europe de la Défense. Mais notre dissuasion nous appartient en propre ; c'est nous qui décidons, c'est nous qui apprécions nos intérêts vitaux ».

Emmanuel Macron devant l'Ecole de guerre le 7 février 2020 précise que « l'Europe doit se mettre en situation de pouvoir davantage garantir sa sécurité et agir dans son voisinage. Cet objectif d'action autonome, l'Union européenne se l'est, d'ailleurs, déjà fixé à elle-même. Imaginez, c'était au Conseil européen de Cologne, en...1999 ! Il est, aujourd'hui comme il y a vingt ans, parfaitement compatible avec le souhait que les Européens se réengagent et soient plus crédibles et efficaces dans l'OTAN. Ce rééquilibrage est d'ailleurs souhaité par les Etats-Unis. C'est pourquoi les Européens doivent aujourd'hui assumer davantage cette Europe de la défense, ce pilier européen au sein de l'OTAN. Et je l'assume pleinement, sans état d'âme ! Je vous le dis très clairement : je considère que l'une de mes responsabilités est bien que cela ne reste pas lettre morte, comme ce fut le cas après 1999. L'OTAN et l'Europe de la défense sont les deux piliers de la sécurité collective européenne. Assumons-le ! Regardons les choses en face, entendons les États-Unis d'Amérique qui nous disent : dépensez pour votre

sécurité davantage, je ne serai plus dans la durée votre garant de dernier ressort, votre protecteur. Prenons nos responsabilités, enfin ! »

« Par ailleurs, nos forces nucléaires jouent un rôle dissuasif propre, notamment en Europe. Elles renforcent la sécurité de l'Europe par leur existence même et à cet égard ont une dimension authentiquement européenne. Sur ce point, notre indépendance de décision est pleinement compatible avec une solidarité inébranlable à l'égard de nos partenaires européens. Notre engagement pour leur sécurité et leur défense est l'expression naturelle de notre solidarité toujours plus étroite. Soyons clairs : les intérêts vitaux de la France ont désormais une dimension européenne. Dans cet esprit, je souhaite que se développe un dialogue stratégique avec nos partenaires européens qui y sont prêts sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective. Les partenaires européens qui souhaitent s'engager sur cette voie pourront être associés aux exercices des forces françaises de dissuasion. Ce dialogue stratégique et ces échanges participeront naturellement au développement d'une véritable culture stratégique entre Européens ».

À suivre...